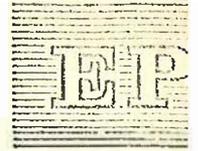




# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distribution  
RESTREINTE  
UNEP/WG.15/INF.4

FRANCAIS  
Original FRANCAIS

---

Consultation d'experts sur le développement  
de l'aquaculture en Méditerranée convoquée  
par le Gouvernement grec avec la collaboration  
du CGPM de la FAO et le FNUE

Athènes, 14 - 18 mars 1978

## EVALUATION ET GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES LE CAS DE LA MEDITERRANEE ET LES ACTIVITES OU CGPM DANS CE DOMAINE

Note préparée par la Division des ressources halieutiques et de l'environnement,  
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture/Conseil général des pêches en  
Méditerranée (FAO/CGPM). Note publiée en novembre 1976 comme document UNEP/IG.5/INF.12





# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.5/INF.12  
25 novembre 1976

FRANCAIS  
Original : FRANCAIS

---

Réunion intergouvernementale des  
Etats côtiers de la région méditerranéenne  
sur le "Plan Bleu", Split, Yougoslavie,  
31 janvier - 4 février 1977

## EVALUATION ET AMENAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES LE CAS DE LA MEDITERRANEE ET LES ACTIVITES DU CGPM DANS CE DOMAINE

Note préparée par la Division des ressources halieutiques et de l'environnement,  
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture/Conseil général des pêches en  
Méditerranée (FAO/CGPM).

GE.76-11687

## INTRODUCTION

Partout l'aménagement des ressources halieutiques apparaît comme une tâche difficile. Ce l'est particulièrement en Méditerranée où la productivité modérée des stocks n'a pas facilité la concentration de la pêche et, par suite, son étude. La première est restée largement artisanale. Les unités sont en moyenne de petite taille, éparpillées le long des côtes d'où elles effectuent de courtes sorties. La grande variété des espèces capturées (on consomme ainsi couramment plus de 50 espèces d'invertébrés) s'explique par la diversité des engins mis en oeuvre. Les points de débarquement sont nombreux et, par suite, les quantités qui y transitent restent faibles.

Une telle situation a pour effet d'accroître les besoins en matière d'information et d'en compliquer l'acquisition. Ces difficultés expliquent au moins en partie le retard pris dans l'étude des stocks et des pêcheries : comparativement, par exemple, à la biologie marine traditionnellement active en Méditerranée ou à la biologie des pêches dans d'autres régions du monde aux ressources analogues, ces recherches n'ont jusqu'à récemment suscité que des efforts modérés en Méditerranée. Pour les mêmes raisons les communications et la coordination entre la profession et les structures de soutien que constituent la recherche et l'administration des pêches n'ont pas atteint, dans nombre de pays méditerranéens, le développement désirable. Dans ces conditions, la perception des schémas d'aménagement nécessaires est difficile, ce qui a pour effet d'accroître le risque de faire de mauvais choix ou de retarder les décisions opportunes. A bien des égards, la bonne utilisation des ressources halieutiques de la Méditerranée passe donc par une meilleure connaissance des stocks et des pêcheries correspondantes.

Ce n'est pas la seule justification de telles recherches. En plus de la pêche, la Méditerranée fait l'objet de divers autres modes d'utilisation, tous voués à se contrecarrer dans la mesure où dans chaque secteur l'activité s'intensifie. Actuellement, les interférences potentiellement les plus critiques tendent à se manifester dans l'étroite interface terre/mer où la compétition pour l'occupation et l'utilisation des sites est la plus intense. Les eaux lagunaires et littorales ont toujours fait l'objet de pêches importantes; elles sont essentielles à la reproduction et au développement de divers stocks naturels et indispensables à l'aquaculture, promise à un grand avenir en Méditerranée. Actuellement, ces milieux sont progressivement réduits ou altérés par les remblaiements, par la réduction des apports d'eau douce davantage utilisée en amont par l'industrie et l'agriculture, par les contaminations bactériennes d'origine ménagère, l'accumulation des produits toxiques de l'industrie ou celle des pesticides ou des engrais lessivés par les pluies. L'aménagement du littoral passe donc, ici aussi, par l'évaluation des perspectives des divers modes d'utilisation de l'écosystème, parmi lesquels figure la pêche. A cet égard, on peut rappeler que l'évaluation de l'impact des altérations du milieu sur les populations exploitées implique que soient connus les effets de la pêche sur celles-ci.

## IMPORTANCE DE LA PECHE EN MEDITERRANEE

Sur la base du volume des captures (1,3 million de tonnes en 1974) la pêche méditerranéenne paraît relativement modeste (2 % du total mondial). En fait, ce chiffre seul reflète mal l'importance réelle de cette activité. Les densités humaines élevées - encore accentuées l'été avec le tourisme - qui caractérisent les zones côtières sont à l'origine d'une forte demande que les productions animales locales (y compris l'élevage) sont incapables de satisfaire. En 1970, par exemple, les pays côtiers - URSS exclue - ont consommé 3,7 millions de tonnes de poisson (soit 5 % du total mondial), dont le quart seul avait été produit localement (mer et eaux intérieures).

Comme en plus, dans beaucoup de pays, le poisson - au moins démersal<sup>1/</sup> - est traditionnellement considéré comme un aliment de choix, il n'est pas étonnant que son prix y atteigne des records mondiaux. En 1974, par exemple, la moyenne méditerranéenne était de plusieurs fois supérieure à la moyenne mondiale. En résulte que par la valeur économique de sa pêche (700 millions de dollars EU en 1974, soit 5 % du total mondial), la Méditerranée compte parmi les toutes premières régions du monde, dont la plupart sont autrement plus renommées pour l'abondance de leurs stocks de poisson.

Cette situation de relative pénurie ne paraît pas devoir changer fondamentalement. Sur la base des évaluations disponibles le potentiel en ressources halieutiques du type classique se situerait entre 1,5 et 2 millions de tonnes. (Cette estimation pourrait toutefois être révisée en hausse dans la mesure où le développement des techniques d'aquaculture extensive permettront d'accroître notablement la production du million d'hectares de lagunes et d'eaux saumâtres existant en Méditerranée). Si le potentiel donné ci-dessus est de 15 à 50 % supérieur aux captures actuelles, on estime, sur la base des perspectives de croissance démographique et de progression des revenus, que d'ici à 1985 la demande aura tendance à croître dans les mêmes proportions. Ce déficit permanent des productions animales des zones qui bordent la Méditerranée accroît donc encore l'importance d'une pleine utilisation des ressources halieutiques.

Largement artisanale, la pêche méditerranéenne emploie une main-d'oeuvre nombreuse. Cet aspect social ajoute également à son importance. Le nombre de marins pêcheurs travaillant en Méditerranée est difficile à appréhender. En 1973, 160 000 pêcheurs étaient recensés dans les pays ne possédant de façade maritime que sur la Méditerranée. A ce chiffre, il faut ajouter la fraction - inconnue - travaillant en Méditerranée, des 760 000 pêcheurs répertoriés dans les pays (Egypte, Espagne, France, Israël, Maroc, URSS) possédant une façade sur une autre mer.

#### EVALUATION DES RESSOURCES

Les évaluations réalisées avant 1970 portaient sur un très faible nombre de stocks dans quelques secteurs isolés de la Méditerranée (sardine et pagrole par exemple). On pensait bien que la majorité des stocks devaient être intensément pêchés ou même surexploités, mais, par manque de spécialistes et de données appropriées (les efforts pour les recueillir de façon régulière étaient l'exception), il n'existait pratiquement aucune évaluation quantitative des principaux ensembles de stocks méditerranéens.

Le CGPM s'est attaché à remédier à cette situation en encourageant et en coordonnant les efforts nationaux dans trois directions principales :

- a) statistiques de pêche : élaboration et adoption d'un système régional définissant les normes [espèces justifiant la collecte de statistiques séparées, divisions géographiques pour la ventilation des données, nature des statistiques à recueillir (captures, navires et engins, etc.)] pour la collecte et la centralisation des statistiques de pêche et données biologiques.

Cette tâche a été conduite par le Groupe de travail sur les statistiques de pêche et l'échantillonnage biologique, établi par le CGPM lors de sa 9ème session en décembre 1969, jusqu'à sa fusion avec le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources décidée en mars 1972 à la 12ème session du CGPM. Une des réalisations les plus tangibles dans ce secteur a été la préparation et la publication en 1976 du premier Bulletin statistique donnant les captures annuelles (période 1964/74) nationales par principales espèces et pour les 8 divisions géographiques de la Méditerranée et de la mer Noire. Ce Bulletin représente la première étape de la constitution du dossier statistique indispensable aux travaux d'évaluation.

---

<sup>1/</sup> L'écoulement du poisson pélagique pose encore des problèmes dans plusieurs pays, notamment de Méditerranée nord-occidentale.

b) évaluation des ressources : créé en 1969 lors de la 9<sup>ème</sup> session du CGPM, le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources, composé de biologistes des pêches de la majorité des pays méditerranéens, a d'abord démontré que pour la plupart des stocks démersaux localisés le long des côtes européennes les captures totales avaient atteint ou dépassé un maximum, alors que la taille des flotilles continuait de croître. Des évaluations similaires ont ensuite été réalisées pour divers secteurs des côtes asiatique et africaine de la Méditerranée et finalement pour les ressources pélagiques côtières (sardine, anchois, sardinelle, maquereau, etc.) - quoique pour ces dernières avec une plus grande imprécision. Cet ensemble d'évaluations a permis d'obtenir par extrapolation une estimation du potentiel total des ressources démersales d'une part et des ressources pélagiques côtières d'autre part, cela pour les principaux secteurs de la Méditerranée et de la mer Noire et pour ces deux mers dans leur ensemble. Simultanément, dans la plupart des pays, les membres du Groupe de travail s'efforçaient - en général avec succès - de promouvoir un renforcement des programmes nationaux de collecte des statistiques et d'évaluation des stocks.

En plus de l'emploi des méthodes classiques d'évaluation, basées sur l'application aux stocks exploités des théories de dynamique des populations, la FAO (Division des ressources halieutiques et de l'environnement) et le CGPM se sont attachés à promouvoir l'utilisation des méthodes acoustiques d'évaluation directe des biomasses. A cet égard, les Projets PNUD 1//FAO de développement de la pêche en Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Turquie contribuèrent efficacement à ces efforts en produisant les premières évaluations des ressources pélagiques disponibles dans les secteurs méditerranéens correspondants. La FAO et le CGPM ont également œuvré à généraliser l'emploi de telles techniques en distribuant aux laboratoires méditerranéens intéressés des bibliographies et une documentation spécialisées, en participant à l'exécution de séminaires de formation et en collaborant avec l'Italie et la Yougoslavie à l'exécution d'une campagne d'évaluation en Adriatique.

c) formation de spécialistes en évaluation : on a déjà signalé que l'existence de biologistes des pêches ayant une claire compréhension de l'ensemble des problèmes que posent l'évaluation des stocks et des effets de leur exploitation conditionnait le développement des connaissances sur les stocks et les pêcheries. Le CGPM avait depuis longtemps souligné cette déficience et cherché à promouvoir la formation de tels spécialistes. Avec l'aide du Gouvernement danois (DANIDA), la FAO avait commencé par organiser à Copenhague en 1968 un premier cours intensif qui fut suivi par trois chercheurs méditerranéens. Grâce à la contribution du Gouvernement de la République française, deux cours intensifs purent être ultérieurement exécutés à Brest (France), conjointement par la FAO et le Centre national pour l'exploitation des océans (France). Le premier (été 1973) a accueilli, en plus des stagiaires originaires d'autres régions, onze étudiants originaires de sept pays méditerranéens; douze stagiaires originaires de six pays méditerranéens ont assisté au second cours organisé en août 1976, selon une formule identique. Ces cours paraissent déjà avoir nettement contribué à renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'évaluation des stocks.

La FAO a également organisé en 1974 à Kelibia (Tunisie) un cours sur les méthodes de biologie des pêches, cours qui a été suivi par seize chercheurs méditerranéens. Enfin, certains chercheurs de la région ont pu bénéficier de stages organisés par la FAO dans d'autres régions sur les techniques de prospection acoustique.

## ETAT DES PECHERIES ET PRIORITES EN MATIERE D'AMENAGEMENT

Le rapport de la dernière réunion (novembre 1975) du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources et les statistiques de pêche fait le point des connaissances acquises sur l'importance et le niveau d'exploitation des ressources halieutiques de la Méditerranée et de la mer Noire.

La plupart des stocks démersaux localisés le long des côtes européennes - y compris dans la mer Noire - sont considérés comme intensivement exploités. En ce qui les concerne, on doit donc attendre davantage de la mise en oeuvre de mesures d'aménagement propres à maintenir les captures et les rendements à des niveaux élevés que d'une intensification supplémentaire de leur pêche. Un accroissement modéré des captures démersales devrait être localement possible dans certains secteurs le long des côtes africaines, surtout dans la moitié occidentale. Mais si ces perspectives ne sont pas négligeables par rapport aux chiffres de production actuels, elles restent néanmoins modestes en valeur absolue.

Les stocks pélagiques côtiers dans leur ensemble paraissent offrir, en quantité, les meilleures perspectives, sans doute parce que le développement de leur exploitation s'est heurté jusqu'ici à des difficultés d'écoulement des produits. Le récent et soudain développement des prises d'anchois en mer Noire confirme ces conclusions générales. Dans la mesure où ils sont encore moins intensément exploités, on peut dire que leurs besoins en matière d'aménagement sont moindres que ceux des stocks démersaux. Cependant, la rapide expansion de la pêche pélagique dans des pays, dont les capacités à recueillir, traiter et interpréter les statistiques de pêche et donc à suivre l'impact des prélèvements sur les stocks sont notablement insuffisantes, suscite pour l'avenir de telles pêcheries des inquiétudes justifiées. Dans certains secteurs de la Méditerranée nord-occidentale, des signes d'exploitation intense ont également été observés pour quelques stocks pélagiques et l'impact négatif de la réduction des apports d'eau douce à la suite de la fermeture du barrage d'Assouan sur le stock égyptien de sardinelle a été depuis longtemps signalé.

## LE ROLE DU CGPM DANS L'AMENAGEMENT DES RESSOURCES MEDITERRANEEENNES

La conservation des stocks intensément exploités et l'optimisation de leur pêche au plan socio-économique passent par l'application de deux types de mesures complémentaires. Généralement, on agit d'abord sur la taille des individus capturés en retardant l'âge auquel ils commencent à être pêchés - en relevant par exemple le maillage limite autorisé dans la construction des filets. Ce type de restriction entraîne généralement une amélioration des prises totales et des rendements, mais il ne peut, appliqué seul, ralentir l'intensification progressive de la pêche que connaissent naturellement les pêcheries; ce type de mesure peut même entraîner secondairement une accélération des investissements attirés par le mieux temporaire qui suit la meilleure protection des jeunes. De ce fait, le contrôle du volume total des prises ou des moyens de capture doit inéluctablement être envisagé un jour ou l'autre.

Les mesures du genre limitation du maillage sont évidemment plus facilement acceptées puisque l'on escompte que la perte qui suit la suspension de capture des jeunes individus se transformera en gain à partir du moment où suffisamment d'individus épargnés temporairement par le changement de maillage seront recapturés.

Le second type de restriction - à savoir la limitation du niveau global d'exploitation - se révèle d'autant plus difficile à adopter qu'il est pris tard, c'est-à-dire qu'il implique une plus grande réduction des investissements et de l'emploi.

En Méditerranée, le retard pris dans le domaine de l'aménagement rend la situation particulièrement difficile. Beaucoup de réglementations nationales en vigueur sont désuètes, en ce sens qu'elles sont encombrées d'une multitude de clauses pas toujours justifiées pour la protection efficace des stocks, parfois contradictoires, et très souvent complexes. Cette complexité et leur relative inefficacité ne peuvent que nuire à l'application des textes en vigueur.

Ayant reconnu, pour la première fois en juin 1971, l'état d'apparente surexploitation des stocks démersaux des côtes européennes, le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources recommanda l'interdiction des chaluts à maillage inférieur à 40 mm et souligna l'importance qu'il y aurait à veiller à ce que les taux d'exploitation soient ajustés aux potentiels des stocks (le rapport du Groupe en fournissait des évaluations). Selon toute apparence, la maille de 40 mm était inférieure à la maille optimale. Cette dimension fut néanmoins retenue comme première étape parce que, figurant dans la plupart des législations nationales et relativement acceptable par les pêcheurs des divers pays, elle devait permettre d'obtenir rapidement une rénovation et une application plus efficace des législations nationales, conditions de tout progrès en matière de réglementation de la pêche.

Cette recommandation fut entérinée par le CGPM lors de sa 11ème session en mars 1972. Pour promouvoir l'application du maillage de 40 mm et sensibiliser les administrations nationales aux urgents problèmes d'aménagement en Méditerranée, le Conseil exprima le voeu que soit organisée une réunion de hauts fonctionnaires de l'économie et de l'administration des pêches des pays du bassin occidental. Cette réunion eut lieu en avril 1973. Elle recommanda la création au sein du CGPM d'un Comité de l'aménagement des ressources qui devrait être chargé de dresser l'inventaire des législations nationales et, sur la base des travaux du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources, de proposer au Conseil des recommandations pour un meilleur aménagement des ressources. Cette même réunion exprima également le voeu de voir modifiés les statuts du CGPM en vue de donner à cet organisme une plus grande efficacité dans l'élaboration et l'application de recommandations en matière d'aménagement. Dans cette optique, elle demanda au Secrétariat du CGPM de préparer une étude sur les étapes légales et administratives qu'il faudrait considérer pour aboutir à une meilleure application des recommandations du CGPM.

Cet ensemble de propositions fut adopté par la 12ème session du CGPM tenue en mars 1974. Le Comité de l'aménagement des ressources fut créé et deux tâches lui furent confiées :

- étudier la révision de l'Accord de 1949 portant établissement du CGPM et recommander tous les amendements jugés nécessaires pour rendre le Conseil mieux à même d'accomplir ses nouvelles tâches, en particulier celles concernant l'adoption, la mise en oeuvre et le contrôle de l'application des mesures de conservation des stocks halieutiques;

- étudier et adopter un projet annoté sur le maillage des chaluts; le projet, dont les bases techniques devaient être formulées par le Secrétariat, serait destiné à servir de cadre à l'élaboration des législations nationales sur les méthodes de mesure de maille, les gréments interdits et les modalités de contrôle.

Enfin, le Conseil considéra que, compte tenu de la similarité des stocks et des interférences entre les pêcheries, les besoins en matière d'aménagement étaient communs à l'ensemble de la Méditerranée et de la mer Noire, et qu'à ce titre il fallait envisager l'adoption du maillage de 40 mm par l'ensemble des pays méditerranéens (mer Noire comprise) et l'harmonisation des législations nationales dans cet ensemble géographique.

Conformément à la procédure ainsi définie, la 1ère réunion du Comité de l'aménagement des ressources (février 1976) adopta un texte destiné à servir de base aux législations nationales de tous les pays du CGPM. Ce texte prévoyait l'interdiction de maillages inférieurs à 40 mm dans le montage des chaluts, et précisait les normes à utiliser pour les mesures de la maille (contrôle), les gréements et artifices de montage interdits et les modalités de dérogation. Conformément à la décision du Comité, ce texte fut ensuite adressé par le Directeur général de la FAO, sous forme d'une recommandation, aux pays membres, en les priant de lui faire connaître, pour communication ultérieure au CGPM et à l'ensemble des pays membres, les dispositions prises ou envisagées pour rendre les législations nationales conformes à ce cadre commun.

Finalement, le Comité formula des propositions d'amendement de l'Accord de 1949, visant à accroître l'efficacité du CGPM comme organisme d'aménagement et de développement des pêcheries méditerranéennes et limitant les responsabilités du Conseil aux ressources vivantes et à l'aquaculture dans les eaux marines et saumâtres.

Cet ensemble de propositions fut entériné par le Conseil à sa 13ème session en juin-juillet 1976. Le Conseil a également souhaité que, si cela n'était encore le cas, chaque pays se dote rapidement de structures parallèles à celles dont disposait le CGPM pour la collecte de l'information, son analyse (évaluation des stocks), le choix et l'application des mesures d'aménagement.

Il a recommandé qu'une seconde réunion du Comité de l'aménagement soit organisée courant 1978. Le Comité devra alors passer en revue les progrès réalisés au niveau national dans l'application du texte commun adopté par le CGPM sur le maillage. Il devra également, sur la base des conclusions de son Groupe de travail sur l'évaluation des ressources et les statistiques de pêche, faire le point des expériences nationales en matière de limitation de la pêche, évaluer l'opportunité d'harmoniser au niveau régional les dispositions nationales en la matière et, éventuellement, formuler des schémas de contrôle de la pêche pouvant être soumis aux Etats membres pour application.

## CONCLUSIONS

La formule retenue par le CGPM pour étudier, adopter et appliquer une réglementation uniformisée sur le maillage des chaluts paraît bien adaptée à la situation méditerranéenne. Par l'intermédiaire du Secrétariat, les pays membres ont pris connaissance des justifications théoriques et des besoins spécifiques aux stocks méditerranéens dans ce domaine et de la nature des questions techniques que soulèvent le choix et la mise en oeuvre de réglementations de ce genre. La similarité de leurs pêcheries les a conduits à adopter un texte commun destiné à servir de modèle aux législations nationales dont l'application reste une responsabilité nationale. En acceptant de se rendre mutuellement compte, par l'intermédiaire du CGPM, des actions qu'ils vont être amenés à prendre dans ce sens, les pays reconnaissent qu'une condition à l'application effective de réglementations communes est l'existence chez tous les partenaires d'une conviction que chacun s'astreint effectivement aux mêmes restrictions.

En demandant à son Comité de l'aménagement d'entamer l'étude des problèmes et des besoins en matière de limitation de la pêche et de lui présenter des propositions sur les actions à prendre, le Conseil vient de décider de s'attaquer au deuxième grand problème de l'aménagement. Celui-ci est certainement plus ardu que le contrôle du maillage, mais les progrès réalisés ces dernières années par le CGPM permettent d'augurer favorablement de l'avenir.

La conservation des ressources vivantes de la Méditerranée et la viabilité, aux plans économique et social, des utilisations dont elles font l'objet sont à ce prix. Actuellement, le principal étalon de l'importance de ses ressources est fourni par le niveau de développement des pêches commerciales. Il n'en sera peut-être pas toujours ainsi car les modalités d'utilisation des ressources vivantes sont susceptibles d'évoluer. Par exemple, l'intérêt - en termes économiques et sociaux - de certaines pêcheries peut venir à décliner avec le développement de la technologie. Jusqu'à présent, dans les régions où une telle évolution s'est produite, de tels déclin ont été largement compensés par le développement de pêcheries récréatives. La valeur économique - par les dépenses qu'elles occasionnent en pratique - et la valeur culturelle - qu'elles représentent pour ceux qui la pratiquent - ont presque toujours dépassé celles de la pêche commerciale qu'elles ont relayées. Un tel aspect ne peut être sous-estimé en Méditerranée où le tourisme a déjà connu un essor exceptionnel.